

La BCE explique sa politique de « forward guidance »

La Banque centrale européenne (BCE) a consacré un article de son bulletin mensuel d'avril 2014 à sa politique de « forward guidance », c'est-à-dire de communication sur l'orientation future de sa politique monétaire. Cette « forward guidance » a été introduite à l'occasion de la réunion du Conseil des gouverneurs du 4 juillet 2013, le Président de la BCE avait en effet annoncé qu'il « prévoyait que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteraient à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée » en précisant que cette anticipation était « fondée sur le maintien à moyen terme de perspectives d'inflation globalement modérées, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie et de l'atonie de la dynamique monétaire ». La BCE a maintenu cette « forward guidance » depuis lors : le Conseil des gouverneurs l'a « réitérée fermement » en janvier puis en février 2014 et en a renforcé la formulation en mars, avril et mai 2014. L'article publié par la BCE examine les raisons qui ont conduit les banques centrales à fournir des indications sur l'orientation future des politiques monétaires, puis analyse plus particulièrement la « forward guidance » de la BCE, ses modalités et son efficacité. Il conclut qu'elle a « considérablement amélioré le contrôle sur les taux du marché monétaire, contribuant ainsi à une stabilisation des conditions sur ce marché et à un ancrage plus ferme des anticipations relatives aux taux directeurs. Par conséquent, la « forward guidance » a apporté un soutien précieux à la BCE dans la poursuite de son mandat qui consiste à maintenir la stabilité des prix à moyen terme dans la zone euro ». A noter que la Banque des règlements Internationaux (BRI) a également consacré un article à la « forward guidance » dans son bulletin trimestriel de mars 2014. Cet article (disponible uniquement en anglais) complète utilement celui de la BCE dans la mesure où il fait une analyse comparative des politiques des grandes banques centrales qui ont opté pour la « forward guidance » (Réserve Fédérale américaine, Banque du Japon, Banque d'Angleterre et BCE).

Le bulletin d'avril de la BCE : https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/bulletin-BCE-avril-2014.pdf, pages 69 à 77

Bulletin trimestriel de mars de la BRI : https://www.bis.org/publ/qtrpdf/r_qt1403f.htm

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 8 mai 2014, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, déclarait, lors de sa conférence de presse : « Les informations disponibles confirment que la reprise modérée de l'économie de la zone euro se poursuit conformément à notre évaluation précédente. Dans le même temps, les informations récentes continuent de conforter notre anticipation d'une période prolongée de faible inflation, suivie d'une remontée seulement graduelle des taux de l'inflation mesurée par l'IPCH. Les signaux provenant de l'analyse monétaire confirment le diagnostic de tensions sous-jacentes modérées à moyen terme sur les prix dans la zone euro. Les anticipations d'inflation à moyen et long terme pour la zone euro restent solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. Dans la période à venir, nous suivrons très attentivement les évolutions économiques et les marchés monétaires. Nous conserverons l'orientation très accommodante de la politique monétaire et agirons rapidement, si nécessaire, à travers un nouvel assouplissement monétaire. Nous réitérons fermement que nous continuons de prévoir le maintien des taux d'intérêt directeurs de la BCE à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée. [...] Le Conseil des gouverneurs affirme unanimement son engagement à recourir également à des instruments non conventionnels dans le cadre de son mandat afin de faire face efficacement aux risques d'une période trop longue de faible inflation. De nouvelles informations et analyses concernant les perspectives d'inflation et l'accès du secteur privé aux prêts bancaires seront disponibles début juin. »

2 - Eurostat

Dans la zone euro (ZE18), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières (CVS) s'est établi à 11,8 % en mars 2014, stable depuis décembre 2013, mais en recul par rapport au taux de 12,0 % enregistré en mars 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 10,5 % en mars 2014, stable par rapport à février 2014, mais en baisse par rapport au taux de 10,9 % observé en mars 2013. Ces chiffres sont publiés par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Eurostat estime qu'en mars 2014, 25,7 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,9 millions dans la zone euro. Par rapport à février 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 66 000 dans l'UE28 et de 22 000 dans la zone euro. Comparé à mars 2013, le chômage a baissé de 929 000 personnes dans l'UE28 et de 316 000 dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Autriche (4,9 %), en Allemagne (5,1 %) ainsi qu'au Luxembourg (6,1 %), et les plus élevés en Grèce (26,7 % en janvier 2014) et en Espagne (25,3 %).

Actualité législatives

Publications au Journal Officiel

Arrêté du 16 avril 2014 fixant la liste des pièces justificatives pour l'exercice du droit au compte auprès de la Banque de France.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028905503>

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Le climat des affaires poursuit son redressement

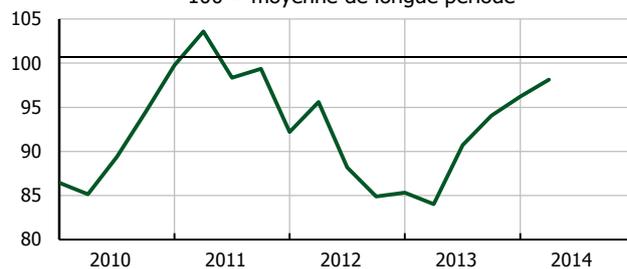
L'indicateur du climat des affaires (ICA) augmente de 1,9 point au premier trimestre 2014, mais à un rythme ralenti. L'ICA s'établit désormais à 98,1 points, de plus en plus proche de sa moyenne de longue période.

L'amélioration de l'ICA tient essentiellement aux anticipations positives des chefs d'entreprise sur le trimestre à venir (+ 1,9 point). Leur jugement concernant l'activité, la trésorerie et les prix en particulier s'améliore. En effet, la composante passée contribue, à la marge, à l'évolution de l'indicateur. L'opinion à la hausse sur les délais de paiement et les effectifs est compensée par la contribution négative de l'activité, des prix et de la trésorerie.

Face à ce nouveau regain d'optimisme, les intentions d'investir à un an des chefs d'entreprise continuent d'être mieux orientées.

Les « premières tendances » au 1^{er} trimestre 2014 sont disponibles sur le [site de l'IEDOM](#).

Indicateur du climat des affaires à La Réunion
100 = moyenne de longue période



Source : enquête de conjoncture IEDOM

Publication de l'Observatoire des tarifs bancaires dans les DOM d'avril 2014

L'IEDOM vient de publier le dernier Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM. Basé sur les tarifs bancaires arrêtés au 1^{er} avril 2014, il montre que, par rapport aux données du 1^{er} octobre 2013, la moitié des tarifs (17 sur 33) sont restés stables à La Réunion ou ont diminué, parfois de manière significative. Ainsi, le prix des alertes SMS diminue de 20 %, celui des frais de tenue de compte de 15 %, et les commissions d'intervention, désormais réglementées, de 13 %. L'autre moitié a augmenté, mais de façon généralement limitée (moins de 2 %), hormis les frais sur compte inactif et l'envoi d'une lettre d'injonction (tarifs qui restent cependant encore très inférieurs à ceux observés sur le plan national).

Dans l'ensemble des DOM, 19 des tarifs moyens sur 33 recensés affichent une augmentation. La hausse la plus significative concerne la lettre d'injonction. Les frais de tenue de compte sans mouvement connaissent une faible augmentation résultant d'évolutions diverses, certains en facturant désormais, alors que d'autres les réduisent ou les annulent. Toutefois, 11 moyennes DOM de tarifs de l'extrait standard sur 14 restent inférieures ou égales aux moyennes nationales publiées par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

La publication est disponible sur [le site de l'IEDOM](#).

BRÈVES ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

			Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la conso. - La Réunion	Avril 2014	130,2	0,0 %	+ 0,7 %
	IPC France entière		128,2	0,0 %	+ 0,7 %
Octroi de mer (Trésorerie générale)	Montant de l'octroi de mer (milliers d'euros)	Mars 2014	23 567	+ 10,2 %	+ 9,2 %
	Cumul (milliers d'euros)		67 365	-	+ 1,9 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (millions d'euros)	Février 2014	340,3	- 4,6 %	+ 4,2 %
	Cumul (millions d'euros)	Cumul Fév.	697,0	-	- 2,7 %
	Exportations (millions d'euros)	Février 2014	23,6	+ 35,9 %	- 37,1 %
	Cumul (millions d'euros)	Cumul Fév.	41,0	-	- 18,3 %
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	Mars 2014	132 390	- 0,3 %	- 0,1 %

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

			Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	Mars 2014	160 585	+ 44,7 %	- 5,8 %
	Cumul	cumul Mars	479 394	-	- 3,9 %
Fréquentation des hôtels classés (Insee)	Nombre de nuitées	Décembre 2013	74 000	- 12,4 %	- 3,9 %
	Cumul	cumul Déc.	814 200	-	- 3,4 %
Construction (Douanes / CERBTP / Caisse des congés payés du BTP)	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers d'euros)	Février 2014	1 240,0	-	+ 16,7 %
	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers de tonnes)	Février 2014	9,4	-	+ 17,2 %
	Effectifs salariés du BTP	Mars 2014	15 839	+ 2,9 %	- 0,3 %

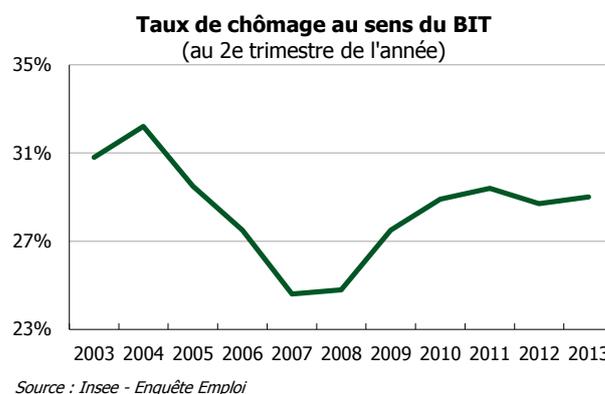
Stabilisation du taux de chômage

Selon l'enquête emploi réalisée par l'Insee, le taux de chômage à La Réunion atteint 29,0 % de la population active au deuxième trimestre 2013 (+ 0,3 point par rapport à 2012). Après avoir fortement augmenté entre 2008 et 2010, il est quasiment stable depuis, autour de 29 %. Le seuil des 100 000 chômeurs est cependant de nouveau atteint cette année. Le taux de chômage métropolitain progresse sur la même période de 0,6 point, pour atteindre 9,9 %.

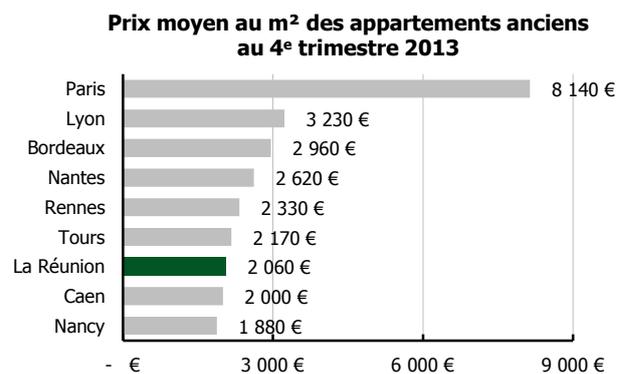
Le taux de chômage féminin continue de baisser (- 0,9 point) pour s'établir à 29,7 %. A l'inverse, le taux de chômage des hommes progresse de 1,2 point, à 28,3 %, après deux années de diminution.

La moitié des chômeurs de 2012 sont encore dans cette situation un an plus tard, alors que 19 % ont retrouvé un emploi et 30 % ont basculé vers l'inactivité.

La publication est disponible sur le [site de l'Insee](#).



Baisse du prix médian des appartements anciens au 4^e trimestre 2013



Selon les « Notaires de France », le prix médian des appartements anciens vendus à La Réunion est estimé à 2 060 €/m² au quatrième trimestre 2013. Il baisse de 10,7 % sur un an, soit un rythme plus élevé que l'indice Notaires-Insee sur les ventes d'appartements anciens en France métropolitaine qui diminue de 1,7 % (- 1,5 % en province). Le prix médian au m² dans l'île est proche de celui observé à Caen et Tours, mais nettement en deçà du prix médian parisien (8 140 €/m²).

Parallèlement, le prix médian des maisons anciennes à La Réunion continue d'augmenter (+ 13,8 %) et s'établit à 182 000 euros. A l'inverse, l'indice Notaires-Insee sur les ventes de maisons anciennes en France métropolitaine baisse de 1,8 % (- 1,9 % en province).

La note de conjoncture immobilière des notaires de France est disponible sur [leur site internet](#).

Légère baisse du nombre de contrats aidés au 1^{er} trimestre 2014

Selon la Dicccte Réunion, près de 20 000 personnes bénéficient d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion ou emploi d'avenir) à la fin du 1^{er} trimestre 2014. Le nombre de contrats aidés s'inscrit ainsi en légère baisse de 1,1 % par rapport au quatrième trimestre 2013. Ce repli s'explique par la diminution de 3,0 % du nombre de contrats uniques d'insertion (CUI), qui représentent les trois quarts des contrats aidés. A l'inverse, le nombre de contrats d'avenir progresse de 14,0 %.

Le premier numéro du bulletin « Conjoncture » de la Dicccte Réunion est disponible sur leur [site internet](#).

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,25%	13/11/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	0,75%	13/11/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	08/05/2013

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)					
ANNEE	2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

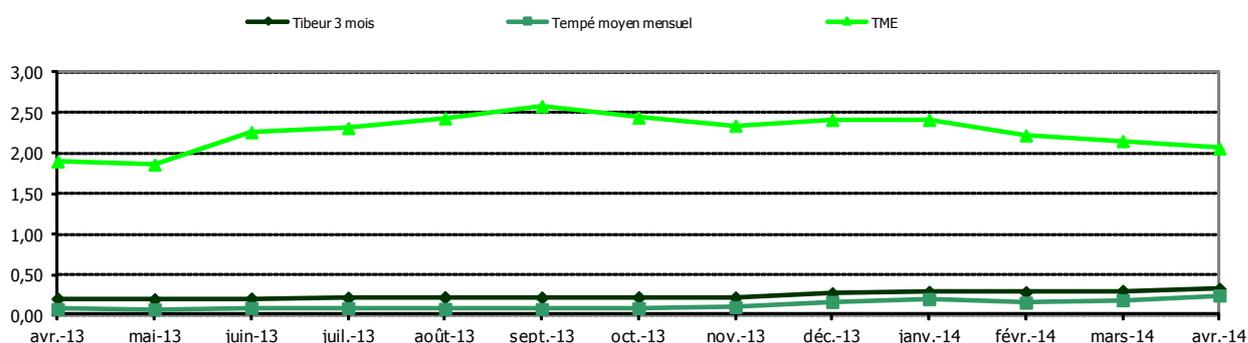
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (avril 2014)			
Janvier	Février	Mars	Avril	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,2051%	0,1601%	0,1907%	0,2488%	0,2530%	0,3300%	0,4300%	0,6040%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Janvier	Février	Mars	Avril	Janvier	Février	Mars	Avril
2,41%	2,22%	2,15%	2,06%	2,61%	2,42%	2,35%	2,26%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} avril 2014)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,19%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,91%
Prêts à taux variable	4,64%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,92%
Prêts-relais	5,39%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,79%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,37%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,27%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,31%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,09%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,21%	Découverts en compte (1)	13,37%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

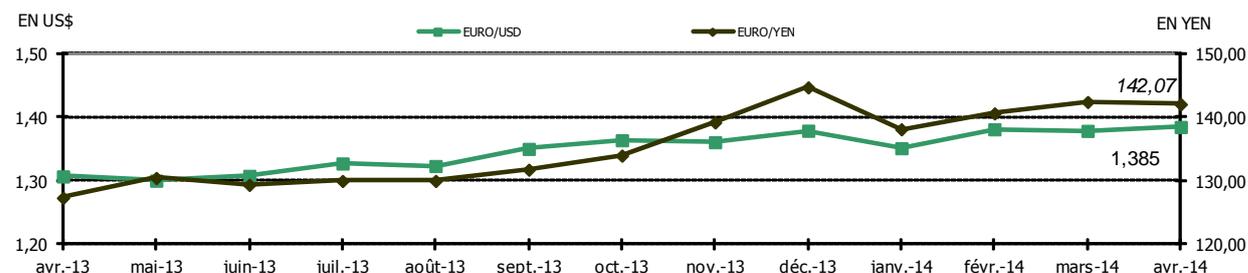
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3850	EURO/ZAR (Afrique du sud)	14,6293	EURO/SRD (Surinam)	4,5761
EURO/JPY (Japon)	142,0700	EURO/BWP (Botswana)	12,1321	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4822
EURO/CAD (Canada)	1,5191	EURO/SCR (Seychelles)	16,4856	EURO/DOP (Rép. Dom.)	59,988
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,8230	EURO/MUR (Maurice)	41,6423	EURO/BBD (La Barbade)	2,7734
EURO/SGD (Singapour)	1,7407	EURO/BRL (Brésil)	3,1248	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,924
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,7379	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,7252	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3256,4489	EURO/XCD (Dominique)	3,744	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : T. Beltrand

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achevé d'imprimer le 15 mai 2014 - Dépôt légal : mai 2014 - ISSN 1240-3857